

**Action :** Mise en œuvre d'un plan de gestion au marais des Agaçats

**Enjeu :** Asseoir les conditions d'un avenir respectueux de l'environnement

**Objectif :** Préserver durablement les milieux aquatiques et les zones humides, ainsi que leur connexion avec le Bassin

**Etat de l'action :** en projet    **X en cours**

### Contexte, description de l'action et résultats attendus

Le marais des Agaçats, situé à proximité de la Réserve naturelle des prés salés de Lège, représente une zone humide de plus de 20 ha.

Ce site est exceptionnel à plus d'un titre : intercalé entre la forêt domaniale de Lège et Garonne et la RNN des prés salés, il représente une continuité écologique reliant l'océan au bassin d'Arcachon. Il participe ainsi au fonctionnement ininterrompu d'une trame verte et bleue associant dunes, forêt, lettes, marais d'eau douce et marais salants. Cette mosaïque d'habitats est favorable à une biodiversité de grande qualité : touradons de carex et de grande osmonde, bruyère du Portugal, cistude, loutre, aigrette...l'inventaire reste cependant à réaliser.

Difficile à pénétrer du fait de ses surfaces exondés 10 mois de l'année et de sa végétation dense, ce marais à forte valeur écologique nécessite aujourd'hui la mise en œuvre d'un plan de gestion afin de préserver durablement ce site (menacé à court terme par la jussie et l'embroussaillage) et de l'inscrire à plus long terme dans le fonctionnement de son bassin versant et de ses connexions avec les autres milieux environnants.

---

### Moyens

---

Mise en place d'un comité de pilotage pour l'encadrement du diagnostic et élaboration du plan de gestion

---

### Indicateurs d'évaluation

Validation du Plan de gestion et mise en œuvre

Maitrise de la jussie

Suivi des bio indicateurs

**Partenaires**

SIAEBVELG, SIBA, DTTM 33, Agence de L'Eau Adour Garonne, Le Département, La Région, Le Parc Naturel Marin, ARPEGE, COBAN, ONF

**Pilotage de l'action**

**Direction** : M. Le Maire

**Services** : Espaces verts

**Commission(s) référente(s)** : Commission Environnement

**Intégration des finalités du Développement durable**

*(1) =intégration faible, (4)=intégration forte*

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère : **3**

Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources : **4**

Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie : **3**

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations : **2**

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : **2**

**Actions réalisées**

	2018	2019	2020
Diagnostic global et élaboration du plan de gestion	x		
Lutte contre la jussie	x	x	x
Mise en œuvre du plan de gestion et Suivi du site		x	x

**Pour aller plus loin, suite à donner**

Les deux enjeux majeurs du plan de gestion sont l'amélioration des connaissances et la préservation de la biodiversité.

Les actions en lien avec ces enjeux seront mises en œuvre prioritairement.